

Mardi 16 février a eu lieu une réunion dite « sanitaire » avec le Directeur de cabinet du ministre. La FNEC FP-FO est tout d'abord intervenue pour déplorer que celle-ci se tienne en visio alors que les personnels sont tous dans leur classe. La FNEC FP-FO a demandé le retour de toutes les instances départementales, académiques et nationales en présentiel.

Les représentants du ministre se sont livrés à un nouveau satisfecit sur leur gestion de la situation sanitaire. Rien sur les multiples changements de protocoles qui exaspèrent les personnels et désorganisent le fonctionnement des écoles et établissements, rien sur la fourniture de masques plus protecteurs aux personnels, rien sur la possibilité de se faire dépister sur le temps de travail en étant remplacé...

La FNEC FP-FO a rappelé que le premier des gestes barrières était la création massive de postes et le recrutement massif de personnels statutaires, et a exigé :

- Le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci ;
- La stagiarisation ou la titularisation dans la fonction publique de tous les contractuels qui le souhaitent, et en particulier les enseignants recrutés sur des CDD de trois mois.

Sur ce dernier point, les représentants du ministre ont indiqué que le « prolongement » (mais non l'intégration dans la fonction publique) des contrats des enseignants recrutés sur des CDD de trois mois était à l'étude, mais que rien n'était tranché...

Le ministère a également précisé que l'année 2021-2022 pourrait être aussi difficile sur le plan épidémique. La FNEC FP-FO a souligné que nous n'étions ni épidémiologistes ni diseurs de bonne aventure, mais qu'une mesure immédiate permettrait d'aborder la prochaine année scolaire dans les meilleures conditions :

- L'annulation de toutes les suppressions de postes prévues, en particulier dans le 2^d degré ;
- La création des postes nécessaires dans les écoles, établissements et services ;
- Le respect de l'engagement pris par Mme la secrétaire d'Etat devant le Sénat : pas de fermeture de classe dans les écoles de moins de 5000 habitants sans accord du maire !

La FNEC FP-FO a cité les nombreuses mobilisations en cours dans les départements sur ces questions.

La FNEC FP-FO est revenue sur les conséquences du protocole dans les écoles qui aboutissait à ce que de nombreuses municipalités, au nom du non brassage des élèves à la cantine, se permettent de modifier les horaires de l'école, de remettre en cause les obligations réglementaires de service des enseignants, d'expulser ceux-ci de leur salle de classe le midi afin que les élèves puissent y manger, de réduire la journée de classe des élèves et donc les heures

d'enseignement qui leur sont dues... C'est le cas à Marseille mais également dans bien d'autres communes. La FNEC FP-FO a demandé une intervention des autorités de l'Education Nationale auprès des municipalités sur ces questions.

Enfin, la FNEC FP-FO a rappelé son exigence de rétablissement d'un bac national, ponctuel et anonyme, contre le contrôle continu mis en place au nom de la situation sanitaire.

Les représentants du ministre ont indiqué qu'ils continueraient à organiser des réunions « sanitaires » avec les organisations syndicales. Celles-ci ont un intérêt limité puisque le ministère se contente de communiquer sa propagande sans répondre aux questions, en tout cas aux questions qui portent sur les revendications des personnels.